

## **Un cadre et un calendrier de négociation préoccupants.**

Communiqué du 15/10/2012

Le 11 octobre, le Conseil Supérieur de l'Education s'est tenu en présence de Vincent Peillon.

FO a fait valoir les revendications et les inquiétudes des personnels.

En réponse aux intervenants, le ministre s'est efforcé de rassurer les représentants des personnels qui ont exprimé leurs inquiétudes et revendications; il a notamment clairement répondu à Force Ouvrière qu'il partage notre souci qu'il n'y ait " *la moindre contradiction entre la volonté de la puissance publique de donner à l'École républicaine les moyens de remplir ses missions et la nécessité d'améliorer les conditions de travail des personnels définies par le statut général de la fonction publique et les statuts particuliers des corps de fonctionnaires d'Etat.*"

Pour autant toutes les inquiétudes demeurent au moment où s'ouvre, ce jour, une consultation-négociation où toutes les organisations syndicales " représentatives" sont présentes en même temps. En 12 heures de « négociation », sur deux jours, tous les sujets devraient être abordés.

Dans ce cadre contraint et précipité la délégation de la FNEC FP-FO réaffirmera ses mandats et revendications et s'efforcera de les faire prendre en compte. La Fédération demande des rencontres bilatérales avec le cabinet du ministre.

Pour FO, le préalable à des négociations constructives aurait dû être l'abandon des contre-réformes que les précédents gouvernements ont mis en place. Ce n'est pas ce qui nous est proposé !

FO constate que les dernières contre-réformes (mastérisation des recrutements et de la formation, réforme des lycées, école du socle de compétences, livret de compétences...) sont validées, voire aggravées par le rapport issu de la concertation. Les discours du président de la République et du ministre de l'Education nationale, même s'ils ont semblé écarter quelques unes des propositions du comité de pilotage de la concertation, ne nous ont pas rassurés. En outre, il apparaît clairement que l'étroite imbrication du projet de loi d'orientation avec l'acte III de la décentralisation annonce de nouvelles menaces contre l'école et les personnels : abandon de la carte des formations professionnelles aux régions, régionalisation de l'orientation, confirmation des projets éducatifs locaux et des contrats d'objectifs tripartites, réforme des rythmes scolaires....

Pour FO, ces dispositions, si elles étaient confirmées dans le projet de loi, seraient les vecteurs de la remise en cause des statuts nationaux de fonctionnaires d'Etat des personnels et de l'aggravation des conditions de travail comme conséquence d'une territorialisation accélérée de l'école. Dans bien des cas, cette territorialisation, outre qu'elle signifierait la fin de l'égalité du droit d'accès à l'instruction, ouvrirait la voie à la privatisation de l'école et de ses missions dans un contexte où les collectivités territoriales n'auront pas les moyens d'assumer les missions que l'Etat se prépare à leur abandonner

FO en toute indépendance n'acceptera pas qu'au nom d'un pseudo consensus pour « refonder l'école », les droits et les garanties des personnels soient remis en cause en même temps que le fonctionnement de l'institution scolaire serait démantelé.

Le calendrier d'urgence du ministre avec un projet de loi prévu pour la fin octobre ne saurait justifier que les négociations soient réduites à un simulacre, les enjeux sont trop importants.

Pour FO, rassurer des personnels déjà maltraités depuis de nombreuses années, passe par leur donner des garanties et s'engager tout de suite à ce que ni leurs missions, ni leur temps de travail, ni leurs congés ne soient « revus et corrigés » au nom de la « concertation consensuelle ».

FO prendra toutes les initiatives en ce sens.

Montreuil, le 15 octobre 2012

*\* seraient abordés : la priorité à l'école primaire, le socle commun, le collège, le numérique, l'éducation artistique et culturelle, les rythmes éducatifs, le service public d'orientation, l'enseignement professionnel, le lycée, le décrochage scolaire, la gouvernance, l'évaluation du système, l'éducation prioritaire, les métiers, la formation : en 12 heures !*